



Inscription aux ateliers des leçons
Service de garde la Chanterelle
Année 2026-2027

L'atelier des leçons est offert aux élèves de 2^e à 5^e année qui sont inscrits au service de garde à la période du soir, il n'y a aucun frais supplémentaire. Cette activité éducative est au choix des parents. Seuls les enfants inscrits participeront à l'atelier. L'atelier des leçons a lieu les lundis 36987

15h15 à 15h45 et débutera le 21 septembre 2026. Un maximum de 20 places est disponible. Sous la supervision d'une surveillante, cette période permet aux enfants de faire leurs leçons et de recevoir une assistance lorsque nécessaire. L'atelier assure un endroit propice à la réalisation des leçons. **Cette période se déroule dans le silence à la bibliothèque.**

Afin d'éviter toute confusion sur la nature de ce service, le service de garde ne comprend pas :

- Un accompagnement individuel ou un suivi particulier
- Un suivi entre les parents, les enseignants et l'enfant
- La signature des leçons

Retrait / ajout d'un enfant à l'atelier des leçons

En tout temps, il est possible de retirer ou d'inscrire son enfant à l'atelier des leçons. Lors d'une annulation ou d'un ajout, **le parent devra en aviser la responsable du service de garde par écrit.**

Règles de participation à l'atelier des leçons

- L'enfant doit prendre sa collation avant le début de l'atelier des leçons
- L'enfant ne peut retourner en classe pour chercher le matériel manquant
- L'enfant doit apporter en tout temps, son étui à crayons ainsi que le matériel nécessaire à la réalisation de ses leçons
- En l'absence de période de récitation ou les enfants qui auront terminé plus tôt pourront lire (*leur livre personnel*) ou demander un jeu éducatif (mot mystère, jeu mathématique, ...) auprès de la surveillante

Responsabilité des enfants

- Respecte le contrat en assistant à l'atelier
- Participe à l'atelier des leçons selon les directives écrites un peu plus haut
- Réalise ses leçons efficacement et de manière appliquée
- Réalise ses leçons **en silence** dans le respect des autres

Responsabilité de la surveillante

- Créer et assurer une atmosphère de calme et d'étude
 - Informer les parents du comportement de l'enfant lors de l'atelier des leçons
- * Un billet pourrait être remis à l'enfant qui ne respecte pas les consignes

Responsabilité des parents

- Respect du contrat fait avec l'enfant et le service de garde
- Vérifie les leçons de son enfant après l'atelier

Ce contrat doit être lu et rempli par le parent et l'enfant

✂-----

S.V.P. retournez dès maintenant.

J'autorise mon enfant à participer à l'atelier *des leçons* à tous les lundis pour l'année scolaire 2026-2027.

Nom de l'enfant : _____ Classe de : _____

Signature de l'enfant : _____

Signature du parent : _____